

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023 à 18h30

N°DCM2023.04.05/09

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS

Rapporteur : M. Théo LOMBARD

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Patrice JUPILLE, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Saïda HADDOUR (Procuration à Sandrine BUISSON), Jehanne DEGRASSET (Procuration à Yves MINO), Nicole RANNARD (Procuration à Patrice CONTAT)

Objet : Attribution de subventions aux associations sportives pour l'année 2023

En lien avec la commune, le Comité directeur de l'Office Rochois des Sports (ORS) a établi le tableau ci-dessous, proposant la répartition des subventions à attribuer à chaque association sportive.

Cette répartition est établie sur la base du barème de calcul par point qui permet de déterminer un montant de subvention pour chaque association.

Le montant des subventions est prélevé sur la provision au compte 6574 du budget primitif 2023 de la ville.

Il est ainsi prévu l'attribution d'une enveloppe globale d'un montant de **75 000 €** répartie en subventions directes aux associations pour un montant de **71 067.00 €** et en subventions exceptionnelles sur projet d'un montant de **3 933,00 €**, conformément au tableau exposé ci-dessous :

ANNEE	2023
Répartition de la subvention directe	
Arve Athlétisme Bonneville Pays Rochois	2 472,00 €
Ass Stella Rochoise Ensemble Scolaire Catholique Rochois	3 247,00 €
Ass sportive Les Allobroges	3 017,00 €
Association sportive de l'ENILV	877,00 €
Basket Club du Pays Rochois	4 846,00 €
CAF la Roche Bonneville	6 970,00 €
Cercle des Nageurs Rochois	97,00 €
Comité Loisirs Sports Faucigny	1 462,00 €
Cyclo club Rochois	380,00 €
Dojo du Pays Rochois	4 878,00 €
Empire Korean Martial	4 075,00 €
Entente Gymnique du Faucigny	4 253,00 €
Football Club du Foron	6 638,00 €
Full Fight	3 646,00 €
Hand ball du Pays Rochois	4 454,00 €
Mix Self Art Self Défense et Santé (Krav Maga)	1 217,00 €
Les Archers du Faucigny	2 071,00 €
Parapente pays rochois	1 521,00 €

Pays Rochois et Genevois Tennis de Table	4 469,00 €
Rugby Club le Môle	5 557,00 €
Secours en Montagne du Pays Rochois	731,00 €
Tennis club rochois	465,00 €
Union Cycliste Rochoise	903,00 €
USEP Bonneville Pays Rochois	1 521,00 €
Volley Pays Rochois Bonneville	1 300,00 €
TOTAL SUBVENTIONS DIRECTES	71 067,00 €
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ORS	3 933,00 €,
TOTAL GLOBAL	75 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-7,
Vu les crédits inscrits au Budget primitif 2023,
Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Considérant l'intérêt de promouvoir le sport, la ville de La Roche Sur Foron apporte des aides aux associations et clubs locaux par la mise à disposition d'équipements sportifs ou de matériel, mais aussi par l'attribution de subventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le montant et l'attribution des subventions aux associations sportives tels qu'exposés ci-dessus.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 11 avril 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 5 avril 2023

Le Secrétaire de séance
Claude THABUIS

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

